

**DECLARATION MINISTERIELLE**  
**DU FORUM EURO-MEDITERRANEEN DE L'ÉNERGIE**

**Adoptée, ainsi que ses annexes,  
par les participants à la Conférence d'Athènes du 21 mai 2003**

La Commission Européenne, l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, Israël, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Luxembourg, Malte, le Maroc, les Pays-Bas, l'autorité palestinienne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Syrie, la Tunisie et la Turquie,

participant à la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'énergie tenue à Athènes le 21 mai 2003,

*considérant* la déclaration de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995,

*considérant* le rôle central de l'énergie dans la mise en œuvre du Partenariat, confirmé par les ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères lors de la Conférence de Malte les 15 et 16 avril 1997, et donc le besoin de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques ainsi que de favoriser l'instauration de conditions générales propices aux investissements et aux activités des compagnies d'énergie,

*considérant* la première Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'énergie, qui s'est tenue à Trieste les 7 et 8 juin 1996, et qui est convenue que le Forum euro-méditerranéen de l'énergie pourrait assurer la continuité du dialogue entre tous les partenaires, au niveau politique et au niveau des experts, et promouvoir des projets d'intérêt régional,

*considérant* l'avis émis lors de la première réunion du Forum euro-méditerranéen de l'énergie qui s'est tenue à Bruxelles le 13 mai 1997 et qui prévoit l'élaboration d'un plan d'action du Forum euro-méditerranéen de l'énergie,

*considérant* la seconde Conférence ministérielle de l'énergie de Bruxelles (1998) qui a identifié comme prioritaires les objectifs de sécurité des approvisionnements, de compétitivité de l'industrie énergétique et de protection de l'environnement et arrêté un plan d'action à moyen terme pour le Partenariat euro-méditerranéen dans le domaine de l'énergie devant expirer en 2002,

*considérant* la réunion du Forum euro-méditerranéen de l'énergie à Grenade (mai 2000) qui a fixé comme priorités : la réforme des cadres législatifs et réglementaires du secteur de l'énergie des Partenaires méditerranéens, la restructuration de l'industrie dans le secteur de l'énergie des Partenaires méditerranéens, la convergence des politiques énergétiques de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens, l'intégration des marchés énergétiques méditerranéens, le développement des interconnexions, en particulier Sud-Sud quand approprié, la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable,

*considérant* la création de la nouvelle "Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat " (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissements, inaugurée le 18 octobre 2002, à Barcelone,

*considérant* les travaux de trois groupes de travail ad hoc: *Interconnexions, Politique énergétique et Analyses économiques*, mis en place par la réunion ministérielle de Bruxelles (1998) et lancés par la réunion du Forum de Valence (2002), dont la coordination a été confiée à la Commission et auxquels l'industrie, la BEI et de la Banque Mondiale ont été invitée,

*considérant* les conclusions et les recommandations des groupes ad hoc et la communication du Forum euro-méditerranéen de l'énergie portant sur les « *Priorités 2003-2006 du Forum euro-méditerranéen de l'énergie* » pour la création des conditions nécessaires à la mise en place d'une véritable coopération pour une politique énergétique euro-méditerranéenne,

## **SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :**

### **1. Objectifs de politique énergétique**

1.1 Les ministres rappellent l'importance que revêt la coopération dans le domaine de l'énergie et soulignent le rôle central que joue le secteur de l'énergie dans la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995; ils confirment leur intérêt mutuel soutenu pour la mise en place d'une véritable politique énergétique euro-méditerranéenne. Les ministres confirment le rôle essentiel que joue le Forum euro-méditerranéen de l'énergie dans la mise en place d'un Partenariat énergétique euro-méditerranéen et sa contribution au développement économique et social.

1.2 Les ministres, rappelant que la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen dans le domaine de l'énergie doit être basé sur les objectifs de sécurité des approvisionnements, de compétitivité et de transparence des marchés ainsi que de protection de l'environnement, confirment que la mise en place graduelle d'une politique énergétique euro-méditerranéenne devant contribuer pleinement à la future zone de libre-échange devra s'appuyer sur la concrétisation d'actions de politique énergétique à caractère régional et la réalisation de projets d'infrastructure d'intérêt commun. Ils soulignent que dans ce contexte, la consolidation des interconnexions existantes et la réalisation progressive de nouveaux projets d'interconnexion des réseaux devront à terme viser le parachèvement des anneaux méditerranéens de l'électricité et du gaz naturel.

1.3. Pour la réalisation de cet objectif, les Ministres soulignent la nécessité :

- de la mise en place de mécanismes, dans le cadre des ressources existantes communautaires et autres, destinés à faciliter le financement des projets d'intérêt commun et le développement de la coopération industrielle à cet égard ;
- de doter le Forum d'un appui logistique ad hoc pour le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique euro-méditerranéenne de l'énergie sur la base des priorités pour la période 2003 – 2006.

## 2. Forum euro-méditerranéen de l'énergie - Priorités pour la période 2003 – 2006

2.1 Les ministres adoptent les priorités du Forum euro-méditerranéen de l'énergie couvrant la période 2003-2006. Ces priorités reposent sur une coopération renforcée à tous les niveaux : politique, administratif, institutionnel, industriel et financier.

2.2 Les ministres confirment qu'en raison des derniers accidents dans le transport maritime d'hydrocarbures et de la sensibilité particulière des détroits et canaux aux embouchures de la Mer Méditerranée pour ce type de transport, il est important de mener des réflexions sur l'opportunité de soulager le trafic maritime d'hydrocarbures en Méditerranée par le développement d'oléoducs, si la faisabilité technique, économique et environnementale de ces derniers venait à se confirmer. Dans ce contexte, la promotion de la technologie des tankers à double coques pour le transport du pétrole et des produits pétroliers est également recommandée. Ils prennent note de l'initiative de l'Italie de présenter à la Conférence Ministérielle de Rome "*Promotion des investissements et financement des infrastructures*" de décembre 2003, les résultats d'une analyse sur ce thème.

2.3 Les ministres réaffirment l'intérêt qu'ils attachent aux réformes du secteur énergétique et au besoin d'augmenter substantiellement le rôle de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans la perspective d'un futur énergétique durable tel que préconisé lors du dernier sommet de Johannesburg (WSSD). Ils accueillent favorablement l'offre de l'Allemagne d'accueillir une conférence internationale pour les énergies renouvelables en juin 2004 à Bonn. Dans ce contexte ils invitent les pays qui ne se sont pas encore joints à la coalition d'énergies renouvelables de Johannesburg "The Way Forward on renewable Energy " d'envisager de le faire.

2.4 Les Ministres saluent l'importante initiative prise par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie d'œuvrer, en collaboration avec la Commission Européenne, pour la mise en place graduelle des conditions nécessaires au développement d'un marché Maghrébin de l'électricité et de son intégration future au marché intérieur de l'électricité de l'Union Européenne. Cette initiative, visant la constitution à terme d'un marché Euro Maghrébin de l'électricité, marque un progrès important dans le partenariat Euro Méditerranéen de l'énergie.

- 2.5 Les Ministres soulignent que dans l'objectif d'établir à terme un marché énergétique Euro Méditerranéen pleinement intégré et interconnecté, la réalisation progressive des réseaux Trans Euro méditerranéens et d'interconnexion Sud -Sud tels que développés dans les priorités 2003 -2006 devra viser en priorité le parachèvement, à terme, des anneaux méditerranéens de l'électricité et du gaz naturel. Dans ce contexte, ils saluent les accords de coopération et commerciaux réalisés au niveau des compagnies pour le lancement des études de faisabilité financées sous le programme des réseaux Trans Européens de l'énergie de l'interconnexion des réseaux gaziers entre la Grèce et la Turquie et sa construction qui devrait être achevée fin 2005. Ils ont également pris note des discussions en cours pour le développement de l'interconnexion entre la Grèce et l'Italie pour l'anneau gazier méditerranéen et confirment l'importance de trois projets d'interconnexion : Grèce – Italie - Turquie; Turquie – Autriche via Bulgarie - Roumanie - Hongrie et Grèce – ARYM - Serbie et Monténégro – Bosnie - Herzégovine– Croatie – Slovénie – Autriche, pour la sécurité

des approvisionnements et la compétitivité du futur marché gazier intégré Euro Méditerranéen et du marché régional des Balkans.

2.5bis. Les Ministres prennent note des propositions de la Commission Européenne, prises à l'initiative de Madame de Palacio et développés dans sa communication (COM(2003)262), visant à l'élaboration d'une politique énergétique pour l'Union Européenne élargie, ses pays voisins et partenaires. Ils confirment leur plein support à son volet Euro méditerranéen.

2.6 Les ministres soulignent l'importance politique et économique d'une intervention active de tous les pays participant au processus de Barcelone, les invitant à une participation régulière et constructive au Forum euro-méditerranéen. Ils se réjouissent de la participation de la Libye comme observateur à la présente Conférence.

2.6bis. Les ministres prennent note de l'intention de l'Autorité Palestinienne et d'Israël de coopérer, dans le cadre d'un groupe de travail technique incluant l'Autorité Palestinienne, Israël et la Commission Européenne en vue d'identifier et promouvoir des projets d'interconnexions d'intérêt commun devant être intégrés dans le cadre du processus de coopération Euro-Méditerranéenne. Les autres partenaires Méditerranéens sont invités à se joindre à ce groupe de travail technique.

2.7 Les ministres invitent l'ensemble des acteurs (Partenaires méditerranéens, Etats membres de l'Union européenne, institutions européennes, industrie, institutions financières, etc.) à prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre l'ensemble des priorités pour 2003 – 2006.

2.8 Les ministres se félicitent de la mise en place de la FEMIP par la BEI et demandent au Forum de mener une réflexion, en collaboration de la BEI et d'autres organismes financiers internationaux tels que MIGA, sur le développement de nouveaux produits financiers euro-méditerranéens à caractère régional auquel participeraient les Institutions Financières Internationales, les Etats et le secteur privé des pays partenaires méditerranéens et de l'UE, pour la réalisation de grands projets d'infrastructures énergétiques et projets régionaux d'intérêt commun. Ils demandent que les résultats de cette réflexion soient présentés lors de la Conférence ministérielle de Rome de décembre 2003.

2.9 Les ministres, rappelant que le financement des projets énergétiques relève en priorité du secteur privé, confirment leur soutien politique aux projets d'intérêt commun et actions à caractère régional identifiés dans la Communication du Forum « *Priorités 2003-2006 du Forum euro-méditerranéen de l'énergie* » et demandent à ce que ces projets figurent parmi les actions prioritaires dans le cadre du soutien financier octroyé par la BEI au titre de la FEMIP.

2.10 Les ministres marquent leur accord sur l'importance de doter le Forum euro-méditerranéen, conformément aux propositions formulées dans la Communication du Forum sur « *Priorités 2003-2006 du Forum euro-méditerranéen de l'énergie* », d'un appui logistique ad hoc pour le but spécifique du suivi de la mise en œuvre d'une politique euro-méditerranéenne de l'énergie. Les ministres chargent le secrétariat du Forum euro-méditerranéen de l'énergie de présenter une contribution à la Conférence

ministérielle de Rome de décembre 2003 précisant les conditions de fonctionnement et de mise en place de cet appui logistique.

2.11 Les ministres, saluant les efforts déployés par les Etats membres de l'UE, les Partenaires méditerranéens et la Commission en matière d'assistance technique du programme MEDA, appellent ces derniers à mieux coordonner les futures actions de ce programme par le biais de cet appui logistique au Forum et à concentrer leurs efforts sur la préparation d'actions et de projets prioritaires à caractère régional.

2.12 Les Ministres soulignent que cette conférence a été la première Conférence Ministérielle Euro-méditerranéenne à laquelle les Etats adhérents, qui se joindront au Processus de Barcelone de 1er mai 2004, ont été invités. Ils se réjouissent de leur participation à cet évènement.

2.13 Les Ministres félicitent la Présidence grecque pour cette importante conférence ministérielle et décident que, conformément à la décision prise à la Conférence des ministres des affaires étrangères de Valence en 2002, toutes les prochaines réunions du Forum de l'énergie et réunions ministérielles seront co-présidées par la Présidence de l'UE et un pays partenaire méditerranéen.

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

Les **pays méditerranéens partenaires** étaient représentés comme suit :

**Pour l'Algérie** : Chakib Khelil, Minister of Energy and Mines

**Pour l'Autorité palestinienne** : Azzam Shawwa, Minister of Energy and Naturel Ressources

**Pour Chypre** : Yiorgos Lillikas, Minister of Commerce, Industry and Tourism

**Pour l'Égypte** : Amin Sameh Fahmy, Minister of Petroleum

**Pour Israël** : Joseph I. Partizky, Minister of Natural Infrastructures of Israel

**Pour la Jordanie** : Khaldoun Quitishat, Secretary General, Ministry of Energy and Mineral Resources

**Pour le Liban** : Ayoub Hemayed, Minister of Energy and Water

**Pour Malte** : Ninu Zammit, Minister of Resources and Infrastructure

**Pour le Maroc** : Mohammed Boutaleb, Minister of Energy and Mines

**Pour la Syrie** : Ibrahim Hddad, Minister of Petroleum and Mineral Resources

**Pour la Tunisie** : Mohamed Bachrouch, Ambassador, Embassy of Tunisia in Greece

**Pour la Turquie** : Hilmi Guler, Minister of Energy

Les **Etats membres** de l'Union européenne étaient représentés comme suit :

**Pour l'Allemagne** : Guenter Brandes, Director General Energy, Ministry of Economics and Labour

**Pour l'Autriche** : Michael Stern, Attaché, Federal Ministry for Economic Affairs and Labour

**Pour la Belgique** : Rijments, Ambssador, Embassy of Belgium in Greece

**Pour le Danemark** : Hans Jorgen Koch, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Economic and Business Affairs

**Pour la Grèce** : Apostolos Athnassios Tsohatzopoulos, Minister of development

**Pour l'Espagne** : Jose Folgado, Secretary of State for Energy

**Pour la France** : Nicole Fontaine, Minister of Economy, Finance and Industry

**Pour l'Irlande** : Martin Bernnan, Director General for Energy, Department of Communications, Marine and Natural Resources

**Pour l'Italie** : Antonio Marzano, Minister of Production Activities

**Pour le Luxembourg** : Carlo Bartocci, Commissaire du gouvernement a l'Energie, Ministry of Economy

**Pour les Pays-Bas** : Noe Van Hulst, Head of Delegation, Delegation of the Netherlands

**Pour le Portugal** : Jorge Borrego, Director General, Ministry of Economic Affairs, Directorate General for Energy

**Pour la Finlande** : Taisto Turunen , Director General Energy, Ministry of Trade and Industry

**Pour la Suède** : Marten Gunditz, Ambassador, Embassy of Sweden in Greece

**Pour le Royaume-Uni** : Loraine Dawson, Head International Energy, Department of Trade and Industry

La **Commission européenne** était représentée par :

Loyola de Palacio, Vice President of the European Commission

Les **pays observateurs** étaient représentés par :

**Pour Libya** : Abdulhafid Zletni, Secretary of the People's Committee , National Oil Corporation

**P.J : Liste des Participants et Annexes :**

1. Communication du Forum euro-méditerranéen à la Conférence ministérielle de l'énergie d'Athènes 2003
2. Document « *Forum euro-méditerranéen de l'énergie - Priorités 2003-2006* »
3. Document de la réunion du Forum du 29/04/2003 «Conclusions et Recommandations des Groupes de travail ad hoc».

## ANNEXE 1

### COMMUNICATION DU FORUM EURO MEDITERRANNEEN DE L'ENERGIE

#### A LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'ÉNERGIE D'ATHÈNES 2003

Bruxelles, 29 avril 2003

Les groupes de travail ad hoc se sont réunis trois fois et leurs travaux ont permis:

- de faire le point sur la situation énergétique et d'harmoniser les données et caractéristiques de chacun des Partenaires méditerranéens de l'UE,
- de conduire les analyses nécessaires dans la perspective de la mise en place d'une politique euro-méditerranéenne de l'énergie basée sur la sécurité des approvisionnements, la compétitivité et la protection de l'environnement;
- de conclure sur des recommandations quant aux actions prioritaires à envisager pour la période 2003-2006.

Les travaux des groupes de travail ad hoc ont été présentés et discutés lors de la réunion du Forum euro-méditerranéen de l'énergie qui s'est tenue à Bruxelles le 29 avril 2003. Dans ses conclusions, le Forum propose aux ministres des actions à caractère régional visant à concrétiser les objectifs d'une politique énergétique euro Méditerranéenne et la réalisation de projets d'infrastructures d'intérêt commun contribuant à l'intégration des marchés euro méditerranéens de l'énergie.

Pour atteindre cet objectif, le Forum recommande :

- la mise en place de mécanismes de facilitation pour le financement des projets d'intérêt commun et le développement de la coopération industrielle à cet égard ;
- le développement d'un appui logistique **ad hoc** au Forum pour le but spécifique du suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique euro-méditerranéenne de l'énergie sur la base des priorités pour la période 2003 – 2006.

Le Forum souligne :

- qu'en raison du contexte politique, toutes les actions couvrant certains pays n'ont pu être analysées jusqu'à présent. Le Forum espère qu'à l'avenir, une analyse approfondie des actions concernant tous les Partenaires pourra être menée.

- que toutes les analyses sur les actions et projets à caractère régional et en particulier les projets d'interconnexion (anneaux méditerranéens gazier et électrique) ont fait ressortir la nécessité d'une participation effective de la Libye ;
- que la priorité accordée aux projets d'interconnexions Sud-Sud, quand approprié, a démontré la nécessité d'une meilleure coopération avec des pays d'Afrique et du Moyen-Orient, dont les ressources pourraient à court terme approvisionner le marché euro-méditerranéen de l'énergie ainsi que celui du Sud-Est européen ;
- les derniers accidents dans le transport maritime d'hydrocarbures survenus non loin du bassin méditerranéen, particulièrement sensible en raison des nombreux détroits et canaux à fort trafic de navires pétroliers, ont conduit les groupes ad hoc à réfléchir sur l'opportunité de soulager le trafic maritime d'hydrocarbures et d'augmenter la sécurité dans la Méditerranée par le développement d'oléoducs, si la faisabilité technique, économique et environnementale de ces derniers venait à se confirmer. La promotion de la technologie des tankers à double coques est également recommandée à cet égard. Par ailleurs, ils prennent note de l'initiative de l'Italie de présenter à la Conférence Ministérielle de Rome de décembre 2003 les résultats d'une analyse sur ce thème.

Enfin, le Forum invite la réunion ministérielle du 21 mai 2003 à adopter les priorités pour la période 2003 -2006 qui figurent en annexe et à considérer les points ci-dessus soulignés.

## ANNEXE 2

### FORUM EURO-MEDITERRANEEN DE L'ÉNERGIE PRIORITÉS 2003-2006

Les priorités 2003-2006 du Partenariat euro-méditerranéen de l'énergie ont été adoptées par le Forum de l'énergie lors de sa réunion à Bruxelles le 29 avril 2003.

Ces priorités, s'inscrivent dans le cadre:

- des *domaines de coopération* dans le secteur de l'énergie identifiés par la Conférence ministérielle de Trieste (1996) qui a également décidé la mise en place du Forum euro-méditerranéen de l'énergie;
- des *objectifs définis* lors de la Conférence ministérielle de Bruxelles (1998) en matière de:
  - sécurité des approvisionnements, par le développement et la diversification des ressources énergétiques et par une coopération internationale plus étroite, compte tenu de la complémentarité entre les pays producteurs, de transit et consommateurs d'énergie dans le bassin méditerranéen et les avantages mutuels qu'ils en tirent ;
  - compétitivité notamment en vue de la réalisation de la zone de libre-échange prévue à l'horizon 2010 et par le biais d'une coopération industrielle accrue, compte tenu de la différence des conditions économiques et sociales d'un pays à l'autre ;
  - protection de l'environnement, en assurant une production, un transport et une utilisation de l'énergie sûrs et propres et en encourageant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- des *priorités décidées* lors de la réunion du Forum de Grenade (2000), et en particulier:
  - la réforme des cadres législatifs et réglementaires du secteur de l'énergie des Partenaires méditerranéens ;
  - la restructuration de l'industrie de l'énergie des Partenaires méditerranéens ;
  - la convergence des politiques énergétiques de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens ;
  - l'intégration des marchés énergétiques méditerranéens et le renforcement de la concurrence ;
  - le développement des interconnexions, en particulier Sud-Sud ;
  - la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.
- du *plan d'action à moyen terme* arrêté par la Conférence ministérielle de Bruxelles (1998) et devant expirer en 2002 ;

- *des travaux des trois groupes de travail ad hoc : Interconnexions, Politique énergétique et Analyses économiques*, mis en place par la Conférence ministérielle de Bruxelles (1998) et lancés par la réunion de Grenade (2000), dont la coordination a été confiée à la Commission et auxquels l'industrie, la BEI et de la Banque Mondiale ont été invitées à participer ;
- *des conclusions des groupes de travail ad hoc* visant à créer les conditions nécessaires pour la mise en place d'une véritable coopération pour une politique énergétique euro-méditerranéenne en vue de concrétiser la réalisation d'actions de politique énergétique à caractère régional et de projets d'infrastructure d'intérêt commun dans le secteur de l'énergie ;
- *des recommandations des groupes de travail ad hoc* en ce qui concerne:
  - la mise en place de mécanismes de facilitation du financement des projets d'intérêt commun et le développement de la coopération industrielle à cet égard ;
  - le développement d'un appui logistique au Forum pour le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique euro-méditerranéenne de l'énergie sur la base des priorités 2003 – 2006.

Les priorités 2003-2006 sont détaillées dans les chapitres suivants.

## **Concrétisation d'actions de politique énergétique à caractère régional et réalisation des projets d'infrastructure d'intérêt commun dans le secteur de l'énergie**

### **1. Projets d'infrastructure d'intérêt commun**

Dans la perspective de la mise en place d'une politique euro-méditerranéenne de l'énergie basée sur la sécurité des approvisionnements, la compétitivité et la protection de l'environnement, les Partenaires euro-méditerranéens devront faire face à trois défis majeurs, dans lesquels les interconnexions jouent un rôle essentiel. Il s'agira en priorité de favoriser:

- la construction d'un marché euro-méditerranéen de l'électricité et du gaz naturel pleinement intégré et interconnecté,
- l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des infrastructures, et
- la diminution des risques du transport maritime d'hydrocarbures dans le bassin méditerranéen.

L'existence de réseaux d'énergie et de transport d'hydrocarbures, efficaces et interconnectés est une condition sine qua non au développement économique et au bon fonctionnement de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Afin de renforcer la sécurité des approvisionnements autour du bassin méditerranéen et de consolider le marché euro-méditerranéen de l'énergie, il est essentiel que l'Union européenne et les Partenaires méditerranéens disposent de liaisons énergétiques fiables et diversifiées. Par ailleurs, le système de distribution d'énergie entre Partenaires méditerranéens reste encore limité et la mise en place progressive d'un marché énergétique euro-méditerranéen pleinement intégré nécessite le développement d'interconnexions Sud-Nord et Sud-Sud quand approprié, pour augmenter les échanges énergétiques dans la région. Cet objectif requiert une consolidation des interconnexions existantes et le développement d'interconnexions nouvelles.

Un certain nombre d'infrastructures gazières relie les zones de production méditerranéennes aux centres de consommation européens transitant par des pays méditerranéens. Il s'agit notamment du gazoduc Maghreb Europe partant de l'Algérie, traversant le Maroc et desservant l'Espagne et le Portugal, et du gazoduc partant de l'Algérie, passant par la Tunisie et desservant l'Italie. L'exploitation optimale de ces infrastructures est conditionnée par leur modernisation ainsi que par une amélioration de leur efficacité énergétique et de la compétitivité des conditions de leur utilisation. Il en va de même pour les interconnexions électriques au sein du Maghreb et du Mashrek, déjà intégrées, qu'il convient d'harmoniser avec celles de la rive nord du bassin méditerranéen et dont la sécurité opérationnelle doit être améliorée.

La réalisation progressive de nouveaux projets d'interconnexion des réseaux devra à terme viser de parachever les anneaux méditerranéens de l'électricité et du gaz naturel. A cela, il y a lieu de rajouter l'importance de faire émerger le potentiel de transit offert par la région méditerranéenne pour les approvisionnements de la zone euro-méditerranéenne par des ressources avoisinantes, telles que celles du bassin de la Mer Caspienne (Azerbaïdjan, Iran) et leur transit, via la Turquie, du Moyen-Orient (Irak, Arabie Saoudite) et leur transit à travers la Turquie, la Syrie et l'Égypte, et enfin de l'Afrique à partir du Nigeria à travers l'Algérie.

Pour le pétrole, les accidents récents en matière de sécurité du transport maritime imposent la nécessité de réfléchir sur l'opportunité de transférer une partie des volumes transportés par tankers vers des oléoducs. La promotion de la technologie des tankers à double coques est également recommandée à cet égard.

En ligne avec ces objectifs, une évaluation de l'état des réseaux gaziers et électriques, ainsi que des nouveaux projets, a été menée dans le cadre du groupe de travail ad hoc *Interconnexions*. Outre la consolidation des réseaux existants, cet exercice a permis d'identifier une liste de projets nouveaux prioritaires pour la sécurité des approvisionnements, ainsi que pour la consolidation du futur marché énergétique intégré euro-méditerranéen.

### **1.1. Interconnexions gazières**

Afin de parachever l'anneau gazier euro-méditerranéen, de renforcer la sécurité des approvisionnements, et sans prévaloir une quelconque priorité, les projets suivants ont été reconnus d'intérêt commun pour la convergence des marchés Euro méditerranéens :

*Pour la région du Maghreb :*

- renforcement du transit et des réseaux existants pour l'intégration des marchés gaziers Euro-Méditerranéens ;
  - gazoduc approvisionnant l'Espagne et la France à partir de l'Algérie ;
  - gazoduc approvisionnant l'Italie et la France à partir de l'Algérie (transit possible à travers la Sardaigne et la Corse) ;
  - gazoduc partant de la Libye pour desservir l'Italie (passant par Malte).
- et de manière générale des gazoducs approvisionnant l'Union européenne à partir du Maghreb.

*Pour la région du Mashrek :*

- gazoduc arabe partant de l'Egypte et desservant la Jordanie, la Syrie, le Liban et la Turquie par voie on-shore ou via Chypre par voie off-shore).

*Pour les interconnexions Maghreb-Mashrek:*

- le développement de l'interconnexion gazière entre l'Egypte, la Libye et la Tunisie;

*Pour la région du Sud de l'Europe et l'Est du bassin Méditerranéen :*

- l'interconnexion gazière Turquie - Grèce - Italie;
- le gazoduc Turquie - Bulgarie - Roumanie - Hongrie – Autriche ;
- le gazoduc Grèce – ARYM - Serbie et Monténégro - Bosnie-Herzégovine– Croatie – Slovénie - Autriche.

**Ces trois projets d'interconnexion des réseaux gaziers permettront l'acheminement du gaz en provenance de la Mer Caspienne et du Moyen-Orient à travers la Turquie et au-delà vers l'UE.** Par ailleurs, il conviendra de s'assurer que le marché euro-méditerranéen et le marché intérieur de l'UE élargi aux pays d'accession et candidats puisse bénéficier du potentiel de GNL offert par l'Égypte en plus de celui de l'Algérie.

## ***1.2 Interconnexions électriques***

Dans le secteur de l'électricité, les interconnexions existantes et les interconnexions planifiées Nord-Sud et Sud-Sud (quand appropriées), et sans prévaloir une quelconque priorité, contribueront à renforcer l'anneau électrique méditerranéen dans la perspective du marché électrique intégré euro-méditerranéen. Il convient de souligner en particulier que les interconnexions électriques du Mashrek et du Maghreb sont opérationnelles bien que nécessitant, à des niveaux différents, une harmonisation. De plus, un effort particulier devra porter sur l'interconnexion des sous-boucles du Maghreb et du Mashrek à travers la Libye et de la vérification de la sécurité opérationnelle de la boucle une fois fermée. Par ailleurs, il conviendra de noter, que les opérations de l'anneau électrique Euro méditerranéen conduisant à des flux additionnels d'électricité, nécessiteront le renforcement des réseaux dans les Balkans pour les raisons de sécurité.

Afin de parachever l'anneau électrique euro-méditerranéen et de renforcer la sécurité des approvisionnements, les projets suivants ont été reconnus d'intérêt commun et prioritaires:

### *Renforcement de la sous-boucle Maghreb:*

- Maroc – Algérie ;
- Algérie – Tunisie ;

### *Renforcement de la sous-boucle Mashrek:*

- Égypte – Jordanie ;
- Jordanie – Syrie ;
- Syrie – Liban.

### *Intégration des sous-boucles Maghreb – Mashrek :*

- Renforcement et harmonisation de l'interconnexion Tunisie - Libye;
- Renforcement et harmonisation de l'interconnexion Égypte - Libye.

### *Nouvelles interconnexions Sud-Nord:*

- Interconnexion Algérie - Espagne ;
- Interconnexion Italie – Tunisie.

### *Renforcement de capacité d'interconnexions Sud-Nord et intégration des marchés électriques euro-méditerranéens avec le marché du Sud-Est de l'Europe (en cours de constitution) :*

- Maroc - Espagne;
- Grèce - Turquie;
- Syrie - Turquie (en cours de discussion au sein de l'UCTE).

## ***1.3 Interconnexions pétrolières***

En 2001, le trafic maritime (importations et exportations) en pétrole et produits pétroliers dans la Méditerranée entre l'UE et les 12 Partenaires méditerranéens a transporté un total de 63 millions de tonnes<sup>1</sup>. Cependant, si toutes les importations en pétrole et produits pétroliers au sein de la zone

---

<sup>1</sup> EUROSTAT. Programme Medstat.

euro-méditerranéenne devait être prise en compte, ce volume passerait à 395 millions de tonnes transportées par le biais d'environ 800 tankers circulant en permanence. Ce trafic est particulièrement intense pour une mer fermée et extrêmement fragile sur le plan environnemental.

Pour la zone euro-méditerranéenne en général, il convient de souligner qu'en raison des derniers accidents dans le transport maritime d'hydrocarbures et de la sensibilité particulière des détroits et canaux aux embouchures de la Mer Méditerranée pour ce type de transport, il est fondamental de réduire significativement ce trafic par le transfert des volumes transportés par voie maritime vers les oléoducs qui constituent un mode de transport de l'énergie beaucoup plus sûr et respectueux de l'environnement, si la faisabilité technique, économique et environnementale de ces derniers venait à se confirmer.

Pour le Déroit du Bosphore, il y a lieu de noter qu'après la disparition de l'ex-Union Soviétique et le développement des ressources du bassin de la Mer Caspienne qui s'en est suivi, le transport maritime d'hydrocarbures par la Mer Noire a augmenté de manière significative. Les données pour 2002 indiquent un total de 122 millions de tonnes de pétrole qui ont transité via le Déroit du Bosphore au moyen de 7400 tankers. A cet égard, le développement du transport terrestre d'hydrocarbures au moyen d'oléoducs tels que les projets Burgas-Alexandropolis et Constantza-Trieste doit être supporté.

S'agissant des autres points névralgiques en Méditerranée, des oléoducs permettant aux ressources de l'Algérie, de la Libye, de la Syrie ainsi qu'à celles de l'Arabie Saoudite et de l'Irak (au moyen du transit par l'Egypte, la Turquie et le Liban), d'approvisionner le marché pétrolier euro-méditerranéen pourraient également être envisagés.

Enfin, le développement de ces réseaux pétroliers devra à l'avenir, à l'instar de celui des réseaux électriques et gaziers, constituer un axe important de coopération dans le dialogue euro-méditerranéen. Dans un premier temps, il conviendrait de mener des études de faisabilité afin d'évaluer le coût de la construction de nouveaux oléoducs par rapport au coût du transport maritime associé d'un coût estimatif de sécurité.

## **2. Actions de politique énergétique à caractère régional**

Le développement d'une politique énergétique euro-méditerranéenne ne peut se concevoir en dehors d'actions concrètes couvrant les réformes des secteurs énergétiques des pays partenaires, une gestion efficace de la demande énergétique, une utilisation efficace de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'intégration des marchés énergétiques régionaux, la sécurité des approvisionnements énergétiques et celle du transport maritime des hydrocarbures, l'harmonisation des systèmes de données et de statistiques et enfin une politique commune au sein des organisations multilatérales traitant directement ou indirectement de questions énergétiques. C'est dans ce cadre que le Forum, sur la base des travaux du groupe ad hoc *Politique énergétique*, confirme et retient les priorités suivantes:

- a) *la coopération des pays méditerranéens avec l'UE pour des réformes progressives du secteur énergétique* avec pour objectif la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Ceci nécessite en particulier:
  - de développer des règles communes en vue de l'établissement d'un cadre légal harmonisé favorisant les réformes du secteur énergétique;

- de réduire graduellement l'utilisation des énergies fossiles et autres subventions qui vont à l'encontre d'une utilisation efficace de l'énergie ;
- d'établir des règles pour une tarification transparente de l'énergie, de telle sorte que les tarifs de l'énergie reflètent les coûts ;
- de mettre en place des règles pour une régulation du secteur de l'énergie et les opérations des systèmes de transmission ;

b) *la promotion d'un marché régional de l'électricité et du gaz (y compris gaz naturel, GNL et GPL) par :*

- dans une première phase, la mise en place d'un marché régional de l'électricité au sein du Maghreb qui fonctionnerait sur la base du marché intérieur de l'UE et inclurait le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, et également la Libye en fonction des progrès dans la participation de ce pays au processus de Barcelone. A cet effet, un accord entre ces pays et l'UE pourrait être envisagé assez rapidement à condition que des engagements concrets soient pris par les pays concernés en vue de l'adoption de règles et normes communes. Le « Memorandum of Understanding » établissant la coopération pour le marché régional de l'électricité du Sud-Est de l'Europe pourrait servir de base pour le marché de l'électricité Euro-Maghrebin. Dans une seconde phase, ce processus serait étendu et couvrirait les autres pays du processus de Barcelone ;
- la coopération pour la standardisation de règles communes pour les marchés de l'électricité et du gaz reflétant les principes de réciprocité, de concurrence, de sécurité et de sûreté.

c) *la promotion de la sécurité des approvisionnements et de la sécurité du transport maritime d'hydrocarbures à travers :*

- le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et ses Partenaires méditerranéens en matière de sécurité des approvisionnements;
- la coopération euro-méditerranéenne pour la prévention de la pollution liée au transport maritime d'hydrocarbures, notamment dans le contexte des mesures prises par l'UE après l'accident du « Prestige » telles que la promotion de la technologie des tankers à double coques ;
- l'encouragement de l'usage des sources indigènes de combustibles, à partir du moment où cela s'avère économiquement viable, et la possibilité d'utiliser des combustibles alternatifs dans le secteur du transport.

d) *le soutien au développement de politiques d'efficacité énergétique, sur la base de l'expérience européenne et dans la perspective de favoriser des économies d'énergie, en particulier par:*

- l'information des décideurs en matière de politique économique et de développement sur les enjeux environnementaux à moyen et à long terme, les coûts économiques et sociaux associés, les perspectives offertes par une politique de limitation de la croissance de la demande énergétique ainsi que sur les sources de financement ouvertes par le GEF et les mécanismes de développement propres prévus par le Protocole de Kyoto ;

- l'appui aux réformes et à l'application du cadre législatif et réglementaire, en particulier dans les domaines du bâtiment et du transport à l'instar de la législation de l'UE ;
- des campagnes de sensibilisation ainsi que des mesures fiscales et administratives incitatives destinées au grand public visant en particulier le secteur de l'habitat résidentiel et le parc immobilier public et parapublic ;
- l'encouragement à la création d'ESCOs (Energy Service Companies) et des mesures fiscales ciblées en vue d'encourager l'industrie à réduire ses besoins énergétiques ;
- des mesures de contrôle des émissions des véhicules, du parc de transport urbain ainsi qu'une optimisation des politiques de transport public et des flux de trafic ;
- l'optimisation de la production, de la transmission et de la distribution d'électricité (l'identification des pertes de rendement dans la production et des pertes en ligne dans la transmission et la distribution ainsi que l'amélioration du rendement) ;
- la dissémination d'informations sur les technologies et sur les méthodes de gestion les plus efficaces.

e) *la promotion des énergies renouvelables et des technologies nouvelles* sur la rive sud de la Méditerranée par:

- l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, géothermique et la biomasse dans la balance énergétique des Partenaires méditerranéens;
- la réalisation d'études sur les potentialités et sur les conditions d'introduction ou d'extension des énergies renouvelables, l'identification et la promotion de mesures d'incitation, notamment de nature fiscale, l'identification des obstacles à l'ouverture et au développement des marchés pour ce type d'énergie;
- l'augmentation de l'utilisation des technologies propres et respectueuses de l'environnement, en particulier s'agissant du charbon propre (« clean coal »);
- la mise en place éventuelle de mécanismes de financement nouveaux et spécifiques pour favoriser l'usage des sources d'énergies renouvelables.

f) *Une coopération renforcée euro-méditerranéenne au sein des institutions internationales* traitant, directement ou indirectement, de questions liées à l'énergie, telles que :

- la Charte de l'Énergie qui favorise le commerce de l'énergie et les investissements;
- la Convention sur le Changement Climatique (UNFCCC) et les mécanismes de flexibilité de Kyoto, spécialement le CDM, quand cela s'avère adéquat.
- la Coalition des Willing (Johannesburg),
- l'OMI pour les questions de sécurité maritime du transport d'hydrocarbures.

### 3. Actions à caractère régional de nature économique

Sur la base des réserves prouvées en gaz et en pétrole dans le bassin méditerranéen, il semble que cette région deviendra un importateur net d'énergie en 2020, alors qu'elle est un exportateur net actuellement. Cette situation pourrait avoir de sérieuses implications pour la politique énergétique euro-méditerranéenne. Le gaz naturel remplacera partiellement le pétrole, principalement pour ce qui est de la production d'électricité. La région possède un potentiel d'énergies renouvelables, qui pourra être exploité de manière substantielle (usines hydro-électriques, usines à énergie éolienne et systèmes à énergie solaire). Cependant, ces orientations préliminaires sont basées sur des données fragmentées et non harmonisées. De par l'importance de ces perspectives pour la sécurité des approvisionnements euro-méditerranéens et de par l'importance d'un développement économique harmonieux de tous les pays de la Méditerranée, qu'ils soient producteurs, de transit ou consommateurs, il convient d'accorder une attention particulière aux modèles prospectifs qui conditionnent les investissements à long terme dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, il conviendra également de promouvoir l'introduction des technologies nouvelles dans l'amont des pays producteurs de la Méditerranée afin d'améliorer les taux de prospection et de recouvrement des ressources.

Dans ce contexte et s'agissant des perspectives énergétiques et d'évaluation économique, sur la base de l'analyse et des recommandations du groupe ad hoc *Analyses économiques*, le Forum confirme :

- l'importance d'une coopération pour l'harmonisation des données, outils d'analyse de politique et de bilan énergétique sur la base des modèles développés et en vigueur au sein de l'UE ;
- la promotion de la coopération euro-méditerranéenne autour d'Eurostat ;
- le soutien à la planification et actions énergétiques dans le but d'encourager les investissements dans le secteur énergétique autres que les interconnexions;
- le développement d'une action conséquente de formation pour les analyses économiques en vue d'une meilleure gestion de la demande fondée sur la politique de l'UE dans ce domaine.

## Mise en place de mécanismes de facilitation du financement des projets d'intérêt commun et développement de la coopération industrielle à cet égard

### 1. Mécanismes de facilitation du financement des projets d'intérêt commun.

Pour répondre aux soucis de sécurité et de diversification des approvisionnements au cours des 20 prochaines années et de création d'un marché euro-méditerranéen pleinement intégré et interconnecté, plusieurs dizaines de milliards d'euros devront être investis dans les pays méditerranéens partenaires de l'UE, dont le caractère politique et la lenteur des réformes non seulement discriminent les opérateurs méditerranéens vis-à-vis des opérateurs européens quant à l'accès aux financements internationaux mais rendent également plus difficile l'attraction des investissements privés européens dans la région.

En outre, les investissements dans le secteur énergétique et en particulier dans le secteur pétrolier et gazier requièrent des volumes financiers gigantesques qui mettent la région de la Méditerranée en forte concurrence avec les autres principales régions productrices mondiales. On peut comprendre dans ce contexte le souci légitime des opérateurs de couvrir ces investissements onéreux par le biais de contrats à long terme qui sont légitimés par la législation européenne. Cependant, au-delà de la problématique des contrats à long terme liée au risque commercial, la question de la couverture financière des risques non commerciaux se pose.

**L'importance de mener une réflexion en collaboration de la BEI sur le développement de nouveaux produits financiers ou de produits actuellement peu disponibles, pour le renforcement des fonds propres des entreprises, tels que prêts participatifs ou conditionnels, prêts subordonnés ou fonds de garantie destinés à faciliter la concrétisation des projets régionaux d'intérêt commun est donc une priorité, tout en gardant à l'esprit que le financement des infrastructures relève en premier lieu du secteur privé et qu'il existe un certain nombre restreint d'organismes financiers publics ou privés offrant une assurance crédit pour compte de l'État.** De plus, il est important qu'un cadre juridique favorable aux investissements privés soit mis en place rapidement dans l'ensemble des pays méditerranéens. Enfin, il convient d'exploiter et de combiner au mieux toutes les sources de financement – privé et publiques – disponibles. Dans ce contexte, la création récente d'un fond de capital-risque régional pour les pays méditerranéens par une alliance entre la BEI et des caisses de dépôt et d'épargne européennes destiné à aider les PME des pays méditerranéens constitue un progrès notable. Une initiative similaire, dans le cadre de la FEMIP, destinée à aider les compagnies de la rive sud de la Méditerranée pour leur participation dans les projets énergétiques d'intérêt commun identifiés dans le cadre du Forum mériterait d'être analysée.

Aussi le Forum confirme les actions de soutien au financement de projets d'infrastructure d'intérêt commun suivantes :

- Promouvoir les investissements privés dans le secteur de l'énergie et le financement des infrastructures par le biais de mécanismes de financement modernes, y compris à travers la nouvelle "Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat " (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)<sup>2</sup> ;

<sup>2</sup> Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement en Méditerranée sont largement axés sur le secteur de l'énergie, le montant des prêts en cours de la BEI dans ce secteur s'élevant à quelque 1.500 millions d'euros.

- **Mener une réflexion, en collaboration de la BEI et d'autres organismes financiers internationaux tels que MIGA, sur le développement de nouveaux produits financiers euro-méditerranéens à caractère régional auquel participeraient les Partenaires méditerranéens, les institutions financières internationales et le secteur privé, pour la réalisation de grands projets d'infrastructures énergétiques et projets régionaux d'intérêt commun ;**
- Développer, lorsque cela s'avère nécessaire, une législation attractive permettant une meilleure protection des investisseurs privés des deux rives de la Méditerranée pour des projets d'intérêt commun ;
- Utiliser au mieux l'assistance communautaire offerte par le programme MEDA pour la préparation technique, économique, environnementale et financière de ces projets. Il conviendrait donc d'accorder au secteur énergétique un soutien financier plus important au titre du programme MEDA, tant au niveau des projets bilatéraux que régionaux.

## **2. Développement de la coopération industrielle**

Le secteur privé industriel est le moteur d'une véritable politique euro-méditerranéenne de l'énergie. La construction d'un marché intégré et interconnecté assurant la libre concurrence, les intérêts du consommateur, la sécurité des approvisionnements, la sûreté des infrastructures, la compétitivité et le respect de l'environnement ne peut être conçu sans une collaboration étroite avec l'industrie.

Sur la base des analyses des trois groupes de travail ad hoc, le Forum confirme les priorités suivantes :

- la coopération industrielle entre les compagnies européennes et les compagnies des Partenaires méditerranéens, en particulier pour le transfert des technologies dans le secteur de l'énergie et notamment les technologies modernes:
  - de prospection et de production dans l'amont pétrolier et gazier permettant d'identifier les ressources et d'améliorer leur recouvrement ;
  - dans le domaine du transport et du stockage des hydrocarbures ;
  - dans l'industrie du raffinage et ce dans la perspective de son adaptation aux spécifications internationales sur les produits pétroliers ;
  - dans l'industrie pétrochimique ;
  - pour la production d'électricité, en particulier les technologies de cogénération ;
  - pour la sécurité, sûreté et fiabilité des réseaux ;
  - pour la production d'électricité à partir du charbon (technologies propres) ;
  - pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et le développement d'énergies de substitution dans le secteur des bâtiments et du transport ;
  - pour le développement des énergies renouvelables.
- en matière d'investissements croisés, de lever tous les obstacles réglementaires aux droits d'établissement des compagnies des pays des deux rives de la Méditerranée et de faciliter les joint ventures dans le secteur énergétique ;

- en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables, dont le coût de production reste encore élevé, de faciliter les soutiens financiers de la part de l'UE et des pays participant au Partenariat euro-méditerranéen ;
- s'agissant de la sûreté des réseaux, le projet européen de navigation par satellite GALILEO<sup>3</sup> pourra jouer à l'avenir un rôle important dans l'amélioration de la sûreté des infrastructures fixes et mobiles de production et de transport d'énergie. Il serait bénéfique de développer, dès à présent, en amont de la mise en œuvre opérationnelle de GALILEO, le dialogue entre l'UE et les pays méditerranéens pour la promotion et l'utilisation des futures applications concrètes de ce système en matière énergétique, notamment la construction et l'entretien des infrastructures énergétiques (gazoducs, oléoducs, lieux de stockages, lignes à haute tension), le suivi des tankers en mer, des camions et wagons citernes transportant des produits dangereux.

---

<sup>3</sup> Il est prévu que GALILEO soit pleinement opérationnel à partir de 2008.

**Développement d'un appui logistique au Forum pour le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique euro-méditerranéenne de l'énergie sur la base des priorités 2003-2006**

La Conférence de Bruxelles de 1998 a mis en place trois groupes de travail ad hoc pour le suivi du développement du plan d'action 1998-2002, auxquels l'industrie et les institutions financières internationales ont été associées. Chaque réunion de ces groupes a rassemblé plus d'une centaine d'experts.

Le plan d'action 1998-2002 et les travaux de ces groupes ont nécessité un effort financier communautaire d'une douzaine de millions d'euros, auxquels il convient de rajouter le co-financement des Partenaires méditerranéens pour les projets d'assistance technique MEDA régionaux suivants :

- Support aux groupes ad hoc du Forum euro-méditerranéen de l'énergie
- Réforme des cadres légaux et institutionnels
- Réforme des compagnies d'énergie
- Applications de l'énergie solaire thermique
- Anneau électrique méditerranéen
- Énergie et Environnement urbain
- Réseau de formation sur la politique énergétique méditerranéenne.

Tous ces projets ne sont pas totalement achevés en raison de multiples facteurs liés au nombre important d'acteurs en jeu et aux complexités organisationnelles qu'il conviendra de lever dans la perspective d'une coordination plus étroite et d'un suivi plus efficace de la mise en œuvre des priorités 2003-2006.

En ce qui concerne le soutien du programme MEDA, les fonds alloués jusqu'à présent par l'UE et les pays partenaires à la coopération dans le domaine de l'énergie, sont négligeables eu égard aux besoins de réforme et d'investissement<sup>4</sup> dans ce secteur clé de la coopération euro-méditerranéenne. On compte, en effet, quatre projets nationaux en plus des 7 projets régionaux ci-dessus énumérés, pour un montant total de 49 millions d'euros, à comparer avec l'enveloppe globale de MEDA pour la période 2000-2006 (5,35 milliards d'euros), soit moins de 1% pour un secteur aussi important dans le cadre de la future zone de libre-échange.

Par ailleurs, la programmation régionale 2002-2004 ne prévoit qu'une faible enveloppe pour l'énergie (4 millions d'euros), tandis que l'énergie est complètement absente des programmations indicatives nationales pour la même période.

---

<sup>4</sup> On estime que le besoin d'investissement dans le secteur de l'énergie des Partenaires méditerranéens pour les 20 prochaines années est de l'ordre de 350 à 500 milliards d'euros, compte tenu des perspectives de développement économique de ces pays. Source : étude réalisée dans le cadre du groupe ad hoc *Analyses économiques* du Forum euro-méditerranéen de l'énergie.

Compte tenu de ces considérations et sur la base des analyses conduites par les groupes de travail ad hoc, le Forum soulève l'importance :

- de veiller à la synergie entre les priorités 2003-2006 et ce dans la perspective de la mise en place graduelle d'une véritable politique énergétique euro-méditerranéenne ;
- d'optimiser l'utilisation des ressources communautaires et celles en provenance des Partenaires méditerranéens en les concentrant sur les actions concrètes 2003-2006 ;
- de capitaliser sur les travaux d'assistance technique élaborés dans le cadre du plan d'action 1998-2002 qui constituent une base de données importante pour l'avenir ;
- d'une participation quasi permanente, active et directe des autorités des Partenaires euro-méditerranéens pour une mise en œuvre plus efficace des priorités et actions concrètes 2003-2006.

Le Forum confirme que pour la mise en œuvre des priorités 2003-2006, considérant que les groupes ad hoc ont atteint leurs objectifs et achevé leurs travaux, il est important de munir le Partenariat énergétique euro-méditerranéen d'un appui logistique au Forum à travers duquel seraient directement impliqués les représentants des Partenaires euro-méditerranéens.

Cet appui, non institutionnalisé, resterait une émanation du Forum et lui reporterait. Son rôle principal serait de veiller à la mise en œuvre des priorités 2003-2006 retenues et d'informer régulièrement le Forum. Les modalités de fonctionnement de cet appui devront être étudiées dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité des activités du Forum Euro méditerranéen de l'énergie et feront l'objet d'une proposition qui sera présentée par le Secrétariat du Forum lors de la réunion Ministérielle de Rome de décembre 2003.